

ville de villeurbanne

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

REFERENCES

Portant remplacement de messieurs Cédric VAN STYVENDAEL et Jonathan BOCQUET dans leurs fonctions de président de la Commission d'appel d'offres de la Ville

Arrêté n°2025-185

LE MAIRE DE VILLEURBANNE

VU : le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-18 et L1414-1 à L1414-4 ;

VU : le code de la commande publique ;

VU : la délibération n° 2020-168 du 04 juillet 2020 portant élection du maire ;

VU : l'arrêté n°DAG/FBEL/2020-004 du 9 juillet 2020 *portant délégation des adjoints et conseillers municipaux*, désignant Monsieur Jonathan BOCQUET, 6^{ème} adjoint au Maire, en charge de la transition démocratique, des finances, travaux et performance de l'administration, en qualité de Président de la Commission d'appel d'offres en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne ;

VU : l'arrêté n°ARR-DJCOP-20200704 du 24 juillet 2020 *portant désignation* de Monsieur Jonathan BOCQUET, comme Président de la Commission d'appel d'offres dans toutes ses formations possibles pour la durée du mandat municipal ;

CONSIDERANT qu'une séance de la Commission d'appel d'offres aura lieu le 30 juin 2025, afin d'examiner des marchés qui doivent être conclus pour satisfaire les besoins de la Ville en matière de travaux, de services et de fournitures ;

CONSIDERANT que Monsieur Cédric VAN STYVENDAEL, Maire de Villeurbanne, et Monsieur Jonathan BOCQUET, 6^{ème} adjoint au Maire, sont absents à cette date et ne pourront, de fait, présider cette séance ;

CONSIDERANT la nécessité de remplacer le Maire de Villeurbanne et son 6^{ème} adjoint, en leur qualité de président de la Commission d'Appel d'Offres, en tant que de besoin pour la séance prévue le 30 juin 2025 ;

ARRETE

ARTICLE 1 Pour la séance de la Commission d'appel d'offres du 30 juin 2025, la présidence de ladite Commission est confiée à Madame Christine Goyard – Gudéfin , 5^{ème} adjointe à la Vie associative et aux centres sociaux.

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES, ASSURANCES,
COMMANDE PUBLIQUE ET
PATRIMOINE

Mairie de Villeurbanne

27, rue Paul Verlaine

Métro gratte-ciel

Téléphone 04 78 03 69 42

Télécopie 04 78 03 68 66

Adresse postale

Hôtel de ville

bp 65051

69601. Villeurbanne cedex

en rappelant le service

concerné

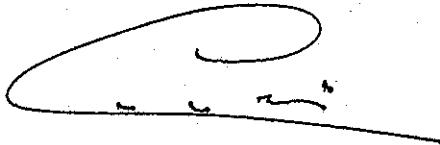
ARTICLE 2 Le présent arrêté prendra effet après publication sur le site internet de la Ville de Villeurbanne.

ARTICLE 3 Madame la directrice générale des services de la Ville de Villeurbanne est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont notification sera faite à Madame Christine Goyard – Gudefin , 5ème adjointe à la Vie associative et aux centres sociaux.et ampliation donnée à Madame la Préfète du Rhône.

ARTICLE 4 Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de la complétude des formalités de publicité et de notification.

A Villeurbanne, le 4 juin 2025

Cédric VAN STYVENDAEL
Maire de Villeurbanne

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a horizontal line and some smaller, less distinct strokes.